



RAPPORT DE PRÉSENTATION

DU BUDGET PRIMITIF 2024

Le Budget Primitif (BP) constitue le premier acte obligatoire du cycle budgétaire annuel de la collectivité.

Il doit être voté par l'assemblée délibérante avant le 15 avril de l'année à laquelle il se rapporte et transmis au représentant de l'Etat dans les 15 jours qui suivent son approbation.

Il est précédé d'un débat d'orientation budgétaire qui doit se tenir deux mois avant son vote.

Par cet acte, l'ordonnateur est autorisé à effectuer les opérations de dépenses et de recettes inscrites au budget, pour la période qui s'étend du 1^{er} janvier au 31 décembre de l'année civile. Ce principe d'annualité budgétaire comporte quelques aménagements pour tenir compte d'opérations prévues et engagées mais non dénouées en fin d'année.

D'un point de vue comptable, le budget se présente en deux parties, une section de fonctionnement et une section d'investissement.

Schématiquement, la section de fonctionnement retrace toutes les opérations de dépenses et de recettes nécessaires à la gestion courante des services de la collectivité. L'excédent de recettes par rapport aux dépenses, dégagé par la section de fonctionnement, est utilisé en priorité au remboursement du capital emprunté par la collectivité. Le surplus constituant de l'autofinancement qui permettra d'abonder le financement des investissements prévues par la collectivité.

La section d'investissement présente les programmes d'investissement nouveaux ou en cours. Ces dépenses sont financées par les ressources propres de la collectivité, par les dotations et subventions et éventuellement par l'emprunt. La section d'investissement est par nature celle qui a vocation à modifier ou enrichir le patrimoine de la collectivité.

Les documents budgétaires remis à l'ensemble des membres du Conseil Municipal, répondent depuis le 1^{er} janvier 2023 aux exigences du cadre légal comptable et budgétaire de l'instruction comptable et budgétaire M57.

SCHÉMA GLOBAL DU BUDGET PRIMITIF 2024

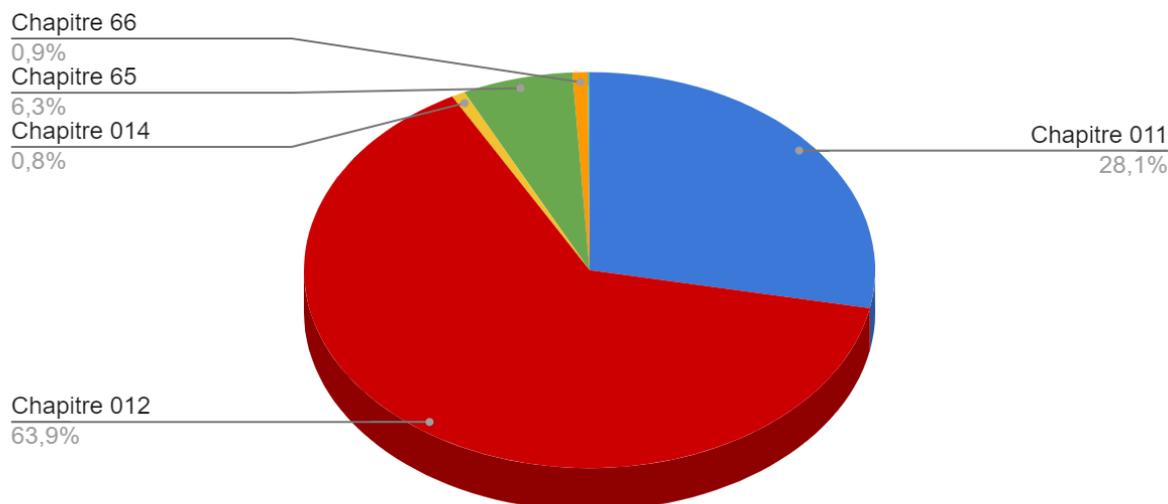
		Dépenses		Recettes		
Fonctionnement	Charges à caractère général	5 566 983 €	19 823 170 €	Atténuation de charges	150 000 €	
	Dépenses de personnel	12 669 620 €		Produits des services	1 206 043 €	
	Atténuation des produits	153 000 €		Impôts et taxes	15 406 605 €	
	Autres charges de gestion courante	1 242 467 €		Dotations et participations	3 076 549 €	
	Charges financières	171 100 €		Autre produits de gestion courante	321 000 €	
	Charges exceptionnelles	20 000 €		Produits financiers	40 565 €	
	Opérations d'ordre	10 623 359 €		Produits exceptionnels	500 €	
				Opération d'ordre	790 €	
				Excedent reporté n-1	10 244 477 €	
				30 446 529 €		
Investissement	Remboursement de capital	453 000 €	5 935 824 €	Opérations d'ordre	10 623 359 €	
	Autres participations	0 €		Subvention d'investissement	520 000 €	
	Autres immobilisations financières	5 000 €		Dotations et réserves	450 000 €	
	Dépenses d'équipement	4 214 747 €		Dépôts et cautionnement	2 000 €	
	Opération d'ordre	790 €		Excedent reporté n-1	2 655 970 €	
	Reste à réaliser 2023	1 262 287 €				
						14 251 329 €

A- LA SECTION DE FONCTIONNEMENT

1 - Les dépenses de fonctionnement

DÉPENSES DE FONCTIONNEMENT ANNÉES	BP 2022	BP 2023	BP 2024
CHAPITRE 011 - Charges à caractère général	4 815 459,00 €	5 724 005,00 €	5 566 982,64 €
CHAPITRE 012 - Dépenses de personnel	11 291 616,00 €	12 420 184,00 €	12 669 620,00 €
CHAPITRE 014 - Atténuation de produits	200 000,00 €	165 000,00 €	153 000,00 €
CHAPITRE 65 - Autres charges de gestion courante	1 229 270,00 €	1 223 930,00 €	1 242 467,00 €
CHAPITRE 66 - Dépenses Financières	90 000,00 €	141 750,00 €	171 100,00 €
CHAPITRE 67 - Dépenses Exceptionnelles	30 500,00 €	25 000,00 €	20 000,00 €
CHAPITRE 022 - Dépenses Imprévues	50 000,00 €	0,00 €	
TOTAL DEPENSES REELLES DE FONCTIONNEMENT	17 706 845,00 €	19 699 869,00 €	19 823 169,64 €
CHAPITRE 042 - Opérations d'ordre entre sections	500 000,00 €	475 000,00 €	475 000,00 €
CHAPITRE 043 - Ordre dans section	577 451,00 €	5 787 001,00 €	10 148 359,92 €
TOTAL DEPENSES DE FONCTIONNEMENT	18 784 296,00 €	25 961 870,00 €	30 446 529,56 €

BP 2024 - REPARTITION DES DEPENSES REELLES DE FONCTIONNEMENT



➤ Les charges à caractère général (Chapitre 11)

Ce chapitre regroupe l'ensemble des charges liées à la structure (énergie, maintenance, assurance, impôts et taxes,...) ainsi que celles liées à l'activité (prestation de services, achats de petits équipements, alimentation, frais d'affranchissement et de télécommunications,...).

Ce chapitre totalise un montant de dépenses de 5 566 983 € et représente 28,1% des dépenses réelles de fonctionnement.

Il constitue le deuxième poste de dépenses de la section de fonctionnement.

➤ Les dépenses de personnel (Chapitre 12)

Le chapitre 012 regroupe les charges de personnel et frais assimilés et constitue le premier poste de dépenses du budget de la commune puisqu'il représente 63,9 % des dépenses réelles de fonctionnement.

La prévision du BP 2024 est inscrite à hauteur de 12 669 620 € soit une évolution de + 2 %.

Mesures gouvernementales 2023-2024 avec fort impact sur le chapitre 012

Mesures / évènements	incidence	Impact prévisionnel 2024
Impact sur 2024 de l'augmentation de la valeur du point au 1er juillet 2023	impact 2023 : + 67 500	134 800 €
Mesure gouvernementale à mettre en oeuvre à compter de 1er janvier 2024	Augmentation de + 5 points	114 000 €
impact revalorisation grille des Catégories B	Impact 2023 : + 26 800	54 600 €
Total		302 900 €

Prévisionnel BP 2024

BP 2024	Montant
Besoin prévisionnel	12 537 620
Nouvelle antenne jeune (16-25)	140 000
Demande BP 2024	12 677 620

➤ Les atténuations de produits (Chapitre 014)

Le chapitre 014 nommé Atténuations de produits est essentiellement dédié à la comptabilisation des fonds de péréquation :

- FSRIF : Fonds de solidarité des communes de la Région Ile de France. Ce fonds est dédié à l'amélioration des conditions de vie dans les communes urbaines supportant des charges au regard des besoins sociaux sans disposer des ressources nécessaires.
- FPIC : Fonds national de péréquation des ressources intercommunales et communales. Il consiste à prélever une partie des ressources de certaines intercommunalités et communes pour la verser à des intercommunalités et communes moins favorisées.
- Reversement de fiscalité : ce chapitre a vu une dépense apparaître et se pérenniser. En effet, si les fonds de péréquation diminuent légèrement, il convient de tenir

compte du reversement de fiscalité qui pourrait intervenir sur le produit des amendes de police au profit du financement d'Ile de France Mobilités.

Ce chapitre totalise un montant de 153 000 € et représente 0,8 % des dépenses réelles de fonctionnement

➤ **Autres charges de gestion courante (Chapitre 65)**

Ces dépenses représentent 6,2 % des dépenses réelles de fonctionnement et comprennent notamment les subventions aux associations et aux coopératives scolaires (450 230 €), la subvention au CCAS (530 000 €).

Le montant inscrit pour ce chapitre est de 1 242 467 €, ce qui représente le troisième poste de dépenses soit 6,3% des dépenses réelles de fonctionnement.

➤ **Les charges financières (Chapitre 66)**

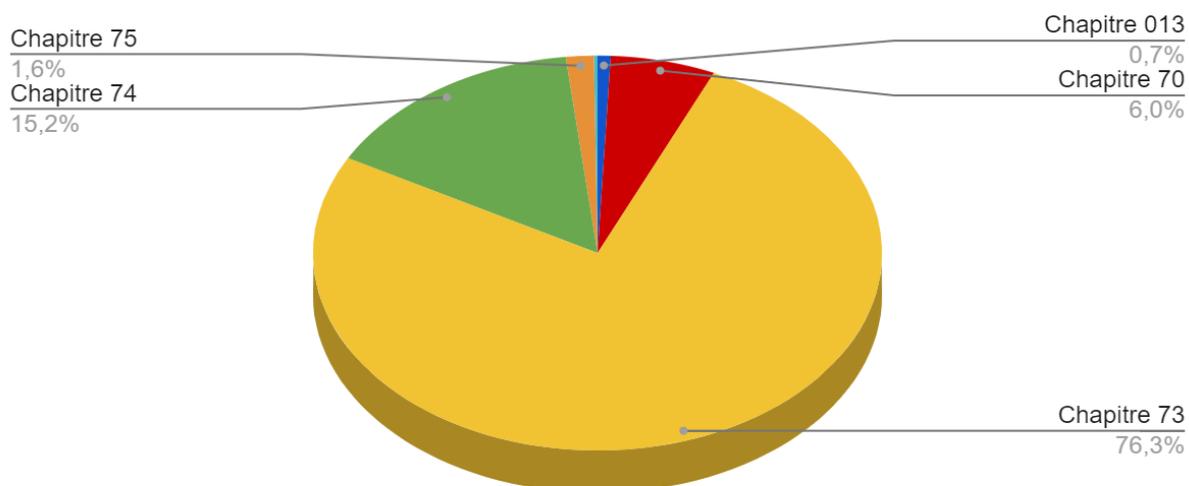
Les charges financières s'élèvent à 171 100 € et représentent moins de 1% des dépenses réelles de fonctionnement.

Ce chapitre est essentiellement consacré au remboursement des intérêts des emprunts.

2 - Les recettes de fonctionnement

RECETTES DE FONCTIONNEMENT ANNÉES	BP 2022	BP 2023	BP 2024
CHAPITRE 013 - Atténuation de charges	100 000,00 €	100 000,00 €	150 000,00 €
CHAPITRE 70 - Produits des services et du domaine	1 164 744,00 €	1 134 065,00 €	1 206 043,00 €
CHAPITRE 73 - Fiscalité	14 237 244,00 €	14 947 699,00 €	15 406 605,00 €
CHAPITRE 74 - Dotations et participations	2 923 543,00 €	2 730 236,00 €	3 076 549,00 €
CHAPITRE 75 - Autres recettes de gestion	315 050,00 €	310 300,00 €	321 000,00 €
CHAPITRE 76 - Produits Financiers	40 565,00 €	40 565,00 €	40 565,00 €
CHAPITRE 77 - Recettes exceptionnelles	0,00 €	0,00 €	500,00 €
TOTAL RECETTES RÉELLES DE FONCTIONNEMENT	18 781 146,00 €	19 262 865,00 €	20 201 262,00 €
CHAPITRE 042 - Ordre entre sections	3 150,00 €	790,00 €	790,00 €
R 002 - Excédent reporté		6 698 215,00 €	10 244 477,56 €
TOTAL RECETTES DE FONCTIONNEMENT	18 784 296,00 €	25 961 870,00 €	30 446 529,56 €

BP 2024 - REPARTITION DES RECETTES REELLES DE FONCTIONNEMENT



➤ Produits des services et du domaine (Chapitre 70)

Ce chapitre regroupe les produits des redevances d'occupation du domaine public (concessions funéraires, droits de permis de stationnement et de location de la voirie ...), des prestations de services destinées à la population (centres de loisirs, Maison de Tous, Capsule, Maison du Voisinage).

Ce chapitre totalise un montant de recettes de 1 206 043 € et représente 6 % des recettes réelles de fonctionnement.

➤ Fiscalité (Chapitre 73)

Les recettes de fiscalité représentent le poste principal des recettes réelles de la section de fonctionnement pour un montant de 15 406 605 € soit 76,3 %.

Ce chapitre regroupe notamment les recettes de Fiscalité Directe, des Attributions de Compensation versées par la CU GPS&O et du Fonds National de Garantie Individuelle des Ressources (FNGIR).

➤ Dotations et participations (Chapitre 74)

Ce chapitre regroupe les dotations reçues de l'Etat et les participations reçues d'autres organismes, il s'élève à 3 076 549 € et représente 15,2 % des recettes réelles de fonctionnement.

- ❖ Le montant des dotations s'élève à 2 130 239 €
- ❖ Le montant des participations et autres organismes tel que la CAF, le Département ou la Région s'élève à 946 310 €

B- LA SECTION D'INVESTISSEMENT

1 - Les dépenses d'investissement

Les principales dépenses d'investissements prévisionnelles de l'année 2024 s'élèvent à 4 215 K€ et se répartissent de la façon suivante :

Les dépenses nécessaires qui permettent de renouveler, d'entretenir et de maintenir le patrimoine de la collectivité s'élèvent à 2 062 K€ :

- ❑ **Aménagements Urbains Ville : 478 K€**
 - ❑ Rénovation et aménagement Parc Nelly Rodi : 370 K€
 - ❑ Renaturation cours école Reine Astrid : 40 K€
 - ❑ Matériel divers sécurité voirie : 28 K€
 - ❑ Fourniture et pose de mobilier urbain : 25 K€
 - ❑ vidéoprotection : 10 K€
 - ❑ Matériel sportif : 5 K€
- ❑ **Groupes Scolaires / Restauration municipale & Ecole Numérique : 97 K€**
 - ❑ Agencement et aménagements : 97 K€
- ❑ **Autres Équipements publics : 1 125 K€**
 - ❑ Maison des arts : 500 K€
 - ❑ Travaux divers (plomberie, peinture, étanchéité ...) sur les bâtiments : 171 K€
 - ❑ Logements : 95 K€
 - ❑ Stade A Mimoun : 79 K€
 - ❑ Maison de la petite enfance : 55 K€
 - ❑ Maison de Tous : 53 K€

- Police municipale : 45 K€
- Gymnase Giot : 40 K€
- Hôtel de ville : 40 K€
- Maison des associations : 32 K€
- Tennis : 15 K€
- Equipement des services : 362 K€**
 - Véhicules, matériel et outillage technique : 148 K€
 - Matériel de bureau et informatique : 125 K€
 - Mobilier : 20 K€
 - Divers : 69 K€

Les dépenses d'investissement relatives au programme des opérations pluriannuelles s'élèvent à 2 152 K€ et se décomposent de la façon suivante :

- AD'AP : 100 K€
- Extension Restauration Reine Astrid : 50 K€
- Réhabilitation Complexe Mimoun : 99 K€
- Renovation chaufferie : 90 K€
- Piste athlétisme : 1 813 K€

2 - Les recettes d'investissement

Les principales recettes d'investissement prévisionnelles de l'année 2024 s'élèvent à 4 102 K€ et se répartissent de la façon suivante :

- Dotations, Fonds divers et Réserves : 452 K€**
 - FCTVA : 450 K€
 - Dépôts et cautionnements reçus : 2 K€
- Subventions d'investissement : 520 K€**
- Dotations aux amortissements : 475 K€**
- Excédent reporté n-1 : 2 655 K€**